

SAMEDI

OCTOBRE  
1943

3<sup>e</sup> ANNÉE

N° 9

# Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT  
(1866-1942)

RETARDEZ vos PENDULES

de 1 heure dans la nuit  
de dimanche

à lundi 4 octobre

## Le POUVOIR du MARÉCHAL

Quelques esprits chagrins navrés de constater la fidélité du Maréchal à l'engagement qu'il prenait dès juin 1940 de demeurer en France qu'il put arriver, ne craignant pas de jeter le doute en contestant la légitimité des pouvoirs du Chef de l'Etat.

Étrange délicatesse qui couvre de bien sombres desseins à l'égard de celui qui, par sa seule présence, sauva la France de l'annexion totale et lui conserva, jusque dans la défaite, une personnalité qui s'impose même dans l'adversité. C'est, d'autre part, oublier un peu vite que ceux qui nous ont jetés dans la guerre si inconsidérément — et qui alors étaient censés représenter le pays légal ! — n'ont pas craint, eux, de violer la Constitution. Suivant la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le président de la république ne pouvait déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres. Or, on sait, comment en septembre 1939 le Parlement fut placé devant le fait accompli, et avec quel soin la loi financière nécessaire à l'entrée en guerre, fut habilement rédigée afin de ne pas attirer l'attention des élus !

Qui songe à s'insurger contre une violation pourtant grave de conséquences ? Quel qu'en puisse être le résultat, la responsabilité d'une guerre est un poids lourd à porter. Mais on se souciait bien alors de la Constitution...

Il existe, par contre, un article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 qui dit textuellement :

« Les Chambres auront droit, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée Nationale pour procéder à la révision. Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale ».

Est-il nécessaire de rappeler à la suite de quels événements le Maréchal se vit investi du pouvoir par la loi du 10 juillet 1940 ? L'Assemblée Nationale adoptait le plus régulièrement du monde cet article unique par 562 voix contre 80, sur 649 votants. C'est catégorique et M. Louis Delbecq, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montpellier, déclare de façon formelle que, les pouvoirs de l'Assemblée Nationale étant illimités, celle-ci pouvait valablement déléguer sa fonction constituante, et que les pouvoirs du Maréchal ne sauraient être entachés de vice.

De l'autorité qui a été conférée au Maréchal par la loi du 10 juillet 1940, découle tout naturellement la légitimité des décisions prises ultérieurement par le Chef de l'Etat. Les Américains eux-mêmes ont implicitement reconnu cette autorité. En effet, évoquant, le 6 septembre dernier dans une émission de Washington, le souvenir des jours tragiques de juin 1940, ne déclaraient-ils pas qu'il fallait rendre hommage à « ceux qui à Bordeaux choisirent de rester et de traiter avec l'Allemagne », car — ajoutaient-ils — « il faut se souvenir que les Français ont traversé de terribles épreuves ; aussi, est-il indispensable de tenir compte de ces épreuves ».

Le numéro de septembre de la revue « France », qui vient de paraître, contient d'ailleurs sur ce point une étude de M. René Vallet du plus grand intérêt. Notre confrère s'appuie sur la haute compétence en matière juridique de M. le Professeur Delbecq, qui a soin de rappeler dans quelles circonstances dramatiques le régime constitutionnel actuel a vu le jour. Qui songerait alors à élever le moindre doute sur un point de droit, alors que le Maréchal apparaissait à tous comme l'ultime ressource de la Patrie ?

Enfin, ce qui ne se discute pas, c'est l'œuvre sociale réalisée en trois ans par le Maréchal au milieu des difficultés sans nombre. Cela, rien ne pourra l'effacer et ceux qui, par ailleurs, sont portés à critiquer doivent reconnaître non seulement qu'il a été plus fait en ce court espace de temps qu'en 50 ans de discussions parlementaires, mais encore que tout un appareil positif a été élaboré et mis au point pour assurer aux travailleurs une liberté qui n'était qu'un mot dans la bouche des rhéteurs, préparer l'entente entre les différentes branches de la production et assurer à la famille la place qui lui revient dans l'Etat ! Si la situation exceptionnelle créée par la défaite, l'incompréhension provoquée par la souffrance et l'amertume n'ont pas permis de donner aux principes ainsi posés tout leur développement et de montrer la puissance de leur rayonnement, il n'empêche qu'ils sont bien posés et qu'il faudra parler d'eux pour reconstruire la France après la guerre. On changera peut-être des noms, on modifiera peut-être des détails ; mais nul n'osera poster atteinte à l'essentiel, nul ne le pourra sans courir le risque de se poser en partisan de la lutte des classes, en adversaire de l'Unité française.

Quand les passions se seront apaisées, ce n'est pas un point de droit qui suffira à ébranler le prestige du Maréchal, il y aura le plébiscite des faits ! On sera tout heureux de trouver la besogne toute préparée. Chacun prétendra alors avoir des titres à la paternité des grandes réformes entreprises depuis trois ans. Peu importe ! le Maréchal aura bien rempli sa tâche puisque les idées, les siennes en définitive, auront fait leur chemin. Alors la Révolution sera faite !

En conséquence, tous les officiers de l'armée d'armistice démobilisés, qui se trouvent astreints à l'obligation de déclaration mentionnée plus haut, sont invités à s'en acquiescer comme par le passé.

Les officiers, qui sous l'influence des propagandes étrangères, persisteraient à se dérober à leur devoir, encourront les sanctions inévitables.

Ce cas dévoile une fois de plus les tentatives des agitateurs qui, sans considération des conséquences pouvant en résulter pour les intéressés, s'efforcent par tous les moyens de créer des désordres et des dissensions au sein de la population française.

NOUS LISONS,  
VOUS LISEZ,  
Ils lisent « HEURES CLAIRES »

Après quatre jours, un bébé retiré vivant des décombres

Quatre jours après le terrible bombardement qui fit dans le petit port de Portel plus de 600 victimes, dans une population de 7.000 habitants, un mineur de Lens entendant de petits cris, qu'il crut être d'un chat, dégacha des décombres une fillette de quatre mois. L'enfant — qu'on a dû arracher à l'étreinte de sa mère morte et qui déjà se décomposait — était miraculeusement indemne.

Le mineur qui l'a sauvée, un père de sept enfants, a demandé au préfet la faveur de l'adopter.

Un prisonnier libéré victime d'une agression

M. Martinet, prisonnier libéré, président cantonal de la Légion française des combattants, rentrait chez lui, à Montclar, accompagné d'un ami lorsque trois cyclistes qui semblaient les attendre sur le bord de la route, tirèrent sur eux six coups de revolver. M. Martinet fut atteint de deux balles à la main. Il a été admis à l'hôpital de Villeneuve-sur-Lot.

CRIMES TERRORISTES

Les gendarmes des brigades de Grenoble viennent d'arrêter les auteurs d'une audacieuse agression commise par un groupe de terroristes contre un camp de la Loire. Après avoir ligoté les hommes de service au poste de garde, sous la menace de leurs revolvers, les agresseurs avaient soustrait un camion sur lequel ils avaient chargé des effets d'habillement et de couchage déposés dans un magasin du camp. Puis ils s'étaient enfuis vers l'Est.

Deux heures plus tard, ils se heurtaient à un barrage établi à l'entrée de Grenoble par les gendarmes qui avaient été alertés et qui les mirent en état d'arrestation. Les trois individus reconnurent être les auteurs de l'attaque perpétrée contre le camp. (O.F.I. Havas).

LES PETITS PARISIENS DANS LE LOT

Les 700 premiers enfants de la Région Parisienne, évacués dans notre département, sont arrivés samedi à Figeac.

Ils ont été admirablement reçus, d'abord par les Figeacois, ensuite par les populations des petites communes d'accueil qui leur étaient assignées. Tout le monde a rivalisé de dévouement, de générosité, d'empressement, pour que nos petits compatriotes de la capitale ne se sentent pas trop dépayés.

Cet accueil si touchant s'est manifesté avec une grâce, une délicatesse qui sont allées droit au cœur de nos petits exilés.

Ayant déjà pu apprécier le caractère hospitalier des populations quercynaises, je n'en ai personnellement éprouvé aucune surprise. Cependant, je considère comme un devoir d'adresser mes remerciements chaleureux et émus à tous ceux qui, en cette circonstance, ont si bien secondé l'Administration, et de leur dire toute ma satisfaction.

Je ne doute pas que le même accueil dont le charme est si bien dans la tradition de ce pays, ne soit réservé aux enfants qui doivent arriver mercredi matin à 8 heures à Cahors et ensuite à Gourdon. — Le Préfet.

manière de répartir les impositions ? La vallée du Lot peut être imposée en vin, on peut même ajouter un supplément à cette imposition à condition de la dispenser des impositions de pommes de terre, haricots, maïs, oignons, aulx.

Des pommes de terre, mais vous en avez tant que vous voulez dans le Haut-Quercy et dans le Ségala ; ces gens-là seraient trop heureux de les échanger contre du vin et tout le monde serait content. Ce qui n'empêcherait pas nos frères des villes de recevoir des pommes de terre et du vin des pays qui peuvent réellement en fournir.

Quant à l'imposition du foin, c'est encore, une autre histoire : nos granges sont vides dans la vallée du Lot où on fait paquer les bêtes sur les routes ; on sait qu'en revanche il y a des régions où la pluie a assuré une bonne réussite aux prairies ; pourquoi donc imposer 50 kilogs de foin à des producteurs qui n'en n'ont pas assez pour eux ?

Combien il serait avisé pour maintenir un bon moral chez les paysans de procéder aux impositions avec plus de logique. M. Max Bonnafous lui-même l'a si bien compris qu'il met tout en œuvre pour éviter ce mécontentement populaire par une meilleure distribution des impositions. Tout le monde lui en sera reconnaissant.

Combien il serait prudent de changer de méthode pour éviter toutes ces tracasseries dont la responsabilité risque de tomber un jour sur les syndicats locaux et sur les maires, car le paysan a bonne mémoire.

Il faudrait reconnaître qu'ils ne sont que les agents d'exécution.

E. LAFOR.

## LA NOUVELLE FORMULE DE LA LOTERIE NATIONALE

A l'occasion de la présentation à la presse de la nouvelle formule de la Loterie Nationale qui entrera en vigueur pour le tirage de la vingt-septième tranche, le 14 octobre prochain, à Paris, au théâtre de la Gaîté-Lyrique, M. Héricaut, directeur général de la loterie, a fait d'importantes déclarations dont on trouvera ci-après la substance. Il est à noter qu'avec la nouvelle formule les tirages auront lieu chaque semaine, le jeudi.

« Le nouveau tableau de lots, a déclaré M. Héricaut, a été institué par le règlement approuvé le 9 juillet 1943 par M. Cattala, ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances. Il répond à un triple vœu manifesté par le public.

« Que réclame celui-ci ?  
« 1. Voir multiplier les occasions de gain :

« 2. Diminuer le nombre de perdants ;  
« 3. Augmenter le montant des lots.

« La nouvelle formule arrêtée par le Comité de direction de la Loterie a précisément pour objet la réalisation de ces desiderata et cet au moyen de trois réformes simultanées.

« 1. Une réforme dans l'espace, qui a pour objet de diminuer le volume des tranches.

« 2. Une réforme dans le temps, qui comporte l'augmentation de la fréquence des tirages et, en même temps, l'accroissement de la proportion des gagnants.

« 3. Une réforme dans les prix, tendant à augmenter la valeur des lots — petits, moyens et gros — et corrélativement à rajuster le prix des billets par rapport aux prix de 1933.

« Les caractéristiques essentielles du nouveau tableau de lots sont :

« 1. Le nombre des billets par tranche est ramené de 1.600.000 à 600.000, soit un million de billets ou dix millions de dixièmes en moins par tranche par rapport au système précédent.

« 2. Il y aura désormais un tirage chaque semaine. Celui-ci aura lieu régulièrement tous les jeudis soir. Soit cinquante-deux occasions par an de tenter sa chance et de gagner à la Loterie, au lieu de trente-six.

« Le montant des lots est considérablement augmenté.

« Tous ces avantages considérables — de beaucoup les plus importants qui aient été offerts au public depuis la création de la Loterie — sont accordés moyennant un rajustement du prix du billet de 80 % par rapport au prix de 1933.

« Si le prix du billet est rajusté de 80 % les remboursements à un chiffre augmentent de 82 % les petits lots à deux chiffres augmentent de 120 %, et il y a quinze fois plus de chance de gagner un lot de 1.000 francs.

« Enfin avec un billet de la série A du nouveau système, un souscripteur aura, pour 180 francs seulement, cinq fois plus de chance de gagner un lot de six millions qu'il n'en avait pour 200 francs avec un billet jumelé de l'ancien système ».

UN EXPOSE DU PRESIDENT LAVAL

sur la situation intérieure et extérieure de la France

M. Pierre Laval, chef du Gouvernement, a fait hier après-midi, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Paris, un exposé sur la situation intérieure et extérieure de la France, devant les conseillers municipaux de Paris, les conseillers départementaux, les maires des arrondissements de Paris et les maires des villes et communes de la Seine.

Après avoir, M. Pierre Taittinger, président du conseil municipal de Paris, et M. Victor Constant, président du conseil départemental de la Seine, avaient salué le chef du Gouvernement et lui avaient exprimé le dévouement et la fidélité des deux assemblées, en même temps que leur reconnaissance pour le courage qu'il apporte dans l'accomplissement quotidien de sa mission si difficile : le relèvement du pays.

Le chef du Gouvernement, qui est maire d'Aubervilliers, et qui fut pendant de longues années député et sénateur de la Seine, reçut l'accueil le plus simple et le plus affectueux de toute l'assemblée. Son exposé dura plus d'une heure. Il fut fréquemment interrompu par les applaudissements et toute la salle, debout, salua sa péroraison de longues ovations. (O.F.I. Havas).

En peu de mots...

Les époux Molle, cultivateurs à Challans viennent d'avoir leur 18<sup>e</sup> enfant. Le Maréchal de France, Chef de l'Etat, avait été parrain, l'an dernier, du dernier né de cette belle famille.

L'Egyptien Sayed Rorhem, qui arriva aux Etats-Unis en 1893, à l'âge de 82 ans, et se fit naturaliser Américain, vient de mourir à Chicago, à l'âge de 132 ans. Sa recette pour vivre longtemps était l'harmonie intérieure. Il disait : « Je prie 5 fois par jour, je ne bois ni ne fume, et je ne mange pas de porc. »

Une secousse sismique a été ressentie, lundi en divers points du département des Hautes-Pyrénées. Elle a duré une vingtaine de minutes et a été plus sensible dans la région de Lourdes.

## CHRONIQUE DU LOT

### La répartition des impositions de cultures et de récoltes

Les membres de la corporation paysanne savent déjà par les soins de la presse qu'ils vont être incessamment appelés par voie d'élection à renouveler les pouvoirs des syndicats locaux.

On aurait tort de craindre qu'il y ait à ce propos une bataille électorale car la situation de syndic local ne doit être guère enviée à l'heure présente. Nous avons déjà dit ici tout le mérite d'un tel dévouement alors que ceux qui détiennent ce pouvoir sont en même temps que les maires exposés à l'impopularité.

On sait aussi que M. Max Bonnafous fait tout son possible pour alléger ce poids si lourd qui pèse sur les épaules des syndicats et des maires en cherchant des moyens d'imposition qui ne mécontentent ni ne découragent les paysans et de cela nous ne pouvons que nous féliciter quand on sait la somme de récriminations qu'entraînent des impositions injustifiées.

Ce que le paysan reproche aux impositions, c'est beaucoup moins leur importance, mais leur répartition souvent illogique qui se plaît trop à demander au paysan des denrées agricoles qu'il n'a pu récolter.

Vous le voyez un exemple frappant : Dans la vallée du Lot, essentiellement viticole, la tradition culturelle voulait que l'on n'accordât aux cultures de pommes de terre, de maïs, de haricot qu'une importance très secondaire.

Pour le blé, on avait l'assolement biennal avec l'alternance du blé et du tabac ; quant au reste, on savait qu'avec l'argent du tabac et du vin on trouverait des haricots, des pommes de terre et du maïs dont nous étions importateurs, ces récoltes provenant de l'Auvergne ou de la Bretagne pour les pommes de terre et du Bas-Quercy pour le maïs et les haricots.

Vivant aujourd'hui en circuit fermé nos agriculteurs se sont aperçu qu'il fallait nécessairement, tout au moins pour sa consommation familiale, cultiver des pommes de terre, du maïs et des haricots et on s'y est mis, voire en y ajoutant la culture des oléagineux.

Mais comme la plus grande partie de chaque domaine culturel était en vignes, il ne pouvait être question de les arracher et de conduire à la faille la réputation du « Vin de Cahors ».

Alors on s'est ingénié à faire dans les vignes quelques cultures intercalaires qui ne donnent pas d'ailleurs des résultats aussi mirifiques que l'on se plaît à le proclamer à la radio par exemple. Du moment que la culture du tabac à fumer exige moins de place, on a pu récupérer un peu de labourable pour les pommes de terre et les haricots.

Si bien que si la sécheresse n'était venue tout compromettre, on aurait eu des pommes de terre, des haricots et du maïs en quantité suffisante pour la consommation familiale et même pour en réserver une partie aux impositions dont personne ne discute la nécessité car il faut bien nourrir nos frères des villes.

Mais malheureusement, dans la vallée du Lot, la sécheresse a provoqué une catastrophe sur la production légumière. Alors que l'an dernier on avait eu une récolte satisfaisante de pommes de terre nouvelles, ce qui avait compensé le déficit sur les Beauvais de seconde époque, cette année les nouvelles n'ont donné presque rien et des tubercules gros comme des noix ; quant aux Beauvais, la sécheresse a tout emporté à quelques rares exceptions près.

Pour les haricots, ils sont bien heureux ceux qui ont pu retirer la semence ; pour le maïs à peine de quoi engraisser quelques volailles et assurer la ponte des poules et l'engraissement des canards et des oies ; ne parlons pas des cochons dont la voracité ne peut être satisfaite.

Voilà donc le tableau peu réjouissant des récoltes de 1943 dans la vallée du Lot. Et maintenant mettez-vous dans la peau d'un syndic, d'un maire qui reçoit l'ordre d'impositions de pommes de terre, de maïs, de haricots, d'oignons et d'aulx, alors qu'ils ne savent sur qui faire tomber une telle répartition alors que les producteurs sont portés à leur fire au nez en leur répondant qu'ils n'ont même pas leur consommation familiale assurée.

Vous vous rendez compte du fait que les maires et les syndicats, sans faire preuve le moins du monde de mauvaise volonté, ne peuvent répartir les impositions sans tomber dans l'arbitraire.

N'y aurait-il donc pas une autre

### LA CIRCULATION DES VINS

Une mise au point du ministère des finances

Le ministre des finances communiqué :

Une information publiée dans certains journaux, le 27 septembre, laisse entendre que la circulation des vins à concurrence d'une quantité maximale de 25 litres n'est soumise à aucune formalité et ne nécessite aucun titre de mouvement, lorsque l'expéditeur est un détaillant, un particulier, ou sous certaines conditions, un récoltant.

Cette information, en partie erronée, étant de nature à créer une confusion dans l'esprit du public, il est rappelé que cette tolérance à la circulation est strictement limitée aux vins déjà libérés de l'impôt, c'est-à-dire aux vins vendus par les détaillants aux simples particuliers dans les limites imposées par le rationnement. Aucun titre de mouvement n'est exigé à l'intérieur de la même agglomération pour les quantités inférieures ou égales à 25 litres.

Mais en aucun cas cette tolérance ne peut être étendue aux récoltants ou aux marchands en gros, du fait que les vins qu'ils détiennent n'ont pas encore acquitté l'impôt. Toutes les expéditions faites par eux doivent donc être accompagnées d'un titre de mouvement, dont la délivrance est subordonnée à l'observation des règles fixées par le ravitaillement général. — O.F.I. Havas.

### LES PETITS PARISIENS DANS LE LOT

Les 700 premiers enfants de la Région Parisienne, évacués dans notre département, sont arrivés samedi à Figeac.

Ils ont été admirablement reçus, d'abord par les Figeacois, ensuite par les populations des petites communes d'accueil qui leur étaient assignées. Tout le monde a rivalisé de dévouement, de générosité, d'empressement, pour que nos petits compatriotes de la capitale ne se sentent pas trop dépayés.

Cet accueil si touchant s'est manifesté avec une grâce, une délicatesse qui sont allées droit au cœur de nos petits exilés.

Ayant déjà pu apprécier le caractère hospitalier des populations quercynaises, je n'en ai personnellement éprouvé aucune surprise. Cependant, je considère comme un devoir d'adresser mes remerciements chaleureux et émus à tous ceux qui, en cette circonstance, ont si bien secondé l'Administration, et de leur dire toute ma satisfaction.

Je ne doute pas que le même accueil dont le charme est si bien dans la tradition de ce pays, ne soit réservé aux enfants qui doivent arriver mercredi matin à 8 heures à Cahors et ensuite à Gourdon. — Le Préfet.

manière de répartir les impositions ? La vallée du Lot peut être imposée en vin, on peut même ajouter un supplément à cette imposition à condition de la dispenser des impositions de pommes de terre, haricots, maïs, oignons, aulx.

Des pommes de terre, mais vous en avez tant que vous voulez dans le Haut-Quercy et dans le Ségala ; ces gens-là seraient trop heureux de les échanger contre du vin et tout le monde serait content. Ce qui n'empêcherait pas nos frères des villes de recevoir des pommes de terre et du vin des pays qui peuvent réellement en fournir.

Quant à l'imposition du foin, c'est encore, une autre histoire : nos granges sont vides dans la vallée du Lot où on fait paquer les bêtes sur les routes ; on sait qu'en revanche il y a des régions où la pluie a assuré une bonne réussite aux prairies ; pourquoi donc imposer 50 kilogs de foin à des producteurs qui n'en n'ont pas assez pour eux ?

Combien il serait avisé pour maintenir un bon moral chez les paysans de procéder aux impositions avec plus de logique. M. Max Bonnafous lui-même l'a si bien compris qu'il met tout en œuvre pour éviter ce mécontentement populaire par une meilleure distribution des impositions. Tout le monde lui en sera reconnaissant.

Combien il serait prudent de changer de méthode pour éviter toutes ces tracasseries dont la responsabilité risque de tomber un jour sur les syndicats locaux et sur les maires, car le paysan a bonne mémoire.

Il faudrait reconnaître qu'ils ne sont que les agents d'exécution.

E. LAFOR.

# LE DÉBARQUEMENT EN CALABRE ET A NAPLES

Il y a dans le monde, des lieux qui sont voués depuis la plus haute antiquité à la prière : Maurice Barrès les appelait des « Châteaux de l'Âme ».

Il y a, par contre, d'autres lieux où s'affronte l'humanité dans des luttes sanglantes. Il vaudrait mieux pour la paix, que les hommes fréquentent les « Châteaux de l'Âme » que les champs de bataille.

Les premiers jours de septembre ont vu le franchissement du canal de Messine par les divisions canadiennes de la 8<sup>me</sup> Armée britannique, sans se soucier de Charybde ni de Scylla.

Savez-vous que les Anglais avaient accompli le même exploit en 1809, et qu'un de ceux qui les avait forcés à réembarquer avec pas mal de dommage pour eux, était un Général, enfant du Quercy, dont le nom est bien connu ?

1809 !, Ferdinand et Caroline, fuyant la « furia francese » des soldats de la Grande Armée, s'étaient réfugiés depuis deux ans en Sicile, — livrés par eux à l'Angleterre, sous la protection de Nelson.

Joachim Murat, époux de la plus jeune sœur de l'empereur, régna à Naples. 1809 !, L'Angleterre venait de soulever la 5<sup>e</sup> coalition contre la France.

Napoléon avait été contraint à dégarnir l'Italie d'une bonne partie de ses troupes d'occupation. Il ne laissait au Roi Murat que deux divisions françaises : une à Naples, l'autre dans les Calabres, forte celle-ci de 10.400 fantassins et deux escadrons de chasseurs. Elle comprenait deux brigades : une à Cozenza, et l'autre, sous les ordres du Général Jacques-Marie Cavaignac, à Reggio à l'extrémité de la Botte.

Et c'est là en face de Scylla, l'antique Scylla, dont le vieux fort venait heureusement d'être mis en état de défense, que le Général Anglais Stuart, débarqua dans la deuxième quinzaine de juin avec 3.000 fantassins anglais, deux cents cavaliers, des auxiliaires siciliens et un matériel de siège.

A cet effet, dès le milieu de mars, un

flotte de trente transports, protégés par deux canonnières et une galiotte, avait été réunie à Melazzo, excellent port sicilien, entre le Cap Bianca et la pointe du Faro.

En même temps, une flotte anglaise de 200 voiles, fortement escortée, portant 18.000 hommes, entra dans le Golfe de Naples, s'empara des îles d'Ischia et de Provida, et jeta l'ancre de manière à pouvoir prendre sous ses feux les quais et le château royal de Naples. Gros émoi à la capitale, moment d'affolement, arrêté net par l'attitude de la Napoléonide. En l'absence du roi Murat, souriante et parée, elle se promène sur les quais et dans Naples, en voiture découverte, rassurant la population par son calme sous la canonnade.

Elle rallie toutes les énergies, donne des ordres. Devant l'attitude de la population applaudissant sa Souveraine, l'Anglais n'osa débarquer.

Quelques jours après, l'annonce de la victoire de Wagram, lui faisait abandonner le golfe de Naples et les Iles Conquises.

A Reggio, Parthouneaux accourt : les Anglais assiégeaient Scylla, ils avaient pris le Camp de la Melia, au-dessus de Reggio, et y avaient installé le poste de commandement. Dès l'arrivée du Général Parthouneaux, le Général Cavaignac prend l'offensive, et, pendant que son chef faisait lever le siège de Scylla, il emporta d'assaut le camp de la Melia, poursuit et fait prisonniers les 200 cavaliers anglais. Le Général Stuart au début de juillet, regagna Melazzo, laissant aux mains des Français de nombreux prisonniers et tout son matériel de siège, soit :

- 12 canons de siège,
- 2 canons de campagne,
- 200 barils de cartouches.

Le Général Cavaignac avait conquis la sa promotion au grade de Général de Division, et le Commandement supérieur des Calabres.

ANTONY ROUGIÉ.

## Allocations familiales agricoles

Avis aux agriculteurs ayant occupé de la main-d'œuvre étrangère appartenant à des camps de travailleurs.

Nous informons les agriculteurs ayant occupé de la main-d'œuvre étrangère appartenant à des camps de travailleurs étrangers, qu'à la date du 1<sup>er</sup> juin 1942 aucune cotisation spéciale ne devait plus leur être demandée. La caisse d'allocations familiales agricoles à laquelle ils doivent obligatoirement être affiliés est seule qualifiée pour leur réclamer les cotisations et régler s'il y a lieu les allocations familiales.

Pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> juin 1942, il y a lieu de procéder au règlement des comptes. Le ministère de l'Agriculture envisage de faire rembourser aux ayants droit les cotisations qui leur ont été réclamées à tort par les camps des travailleurs étrangers.

Nous prions en conséquence les intéressés de faire connaître à la Caisse d'Allocations familiales agricoles, 16, boul. Gambetta, à Cahors, avant le 5 octobre 1943, le montant des cotisations qu'ils ont versées à tort au camp de travailleurs étrangers en ayant soin d'indiquer à quelle période ces cotisations se rapportent.

## Les prix régionaux des vins

Le « Bulletin officiel » des prix du 24 septembre publie un tableau donnant les prix des vins de qualité ne bénéficiant pas d'une appellation contrôlée.

Vins de Cahors. — Aire de production : vignobles établis sur les terres des Causse provenant de jurassiques et sur les alluvions anciennes à sol silicieux ou silico-argileux, à l'exclusion de ceux établis sur les alluvions récentes : Canton de Cahors : nord et sud de Luzech, de St-Géry ; communes de Boissières, Calamane, Catus, Craysac, Francouls, Les Junies, Labastide-du-Vert, Maxou, Nuzéjols, Pontcirq-Saint-Denis, Saint-Médard, Le Boulv, Fargues, Saux, Saint-Matré, Duravel, Floressas, Grézels, La Capelle-Cabanac, Lagardelle, Mauroux, Pescadoire, Prayssac, Puy-l'Evêque, Sérignac, Soturac, Touzac, Vire ; Cépages : Malbec ou Auxerrois dans la proportion de 50 %, Valdiguière, Gamay, Dame-Noire ; degré minimum, 10 degrés 5, 700 fr. l'hectolitre.

## Fourniture de vêtements chauds pour les prisonniers

La Chambre de Commerce communale :

Le comité d'organisation de l'habillement adresse un nouvel et pressant appel aux commerçants du département du Lot pour leur demander de vouloir bien signaler au commissariat général de la main-d'œuvre française en Allemagne (à l'attention de M. Sarrazin) 23, boul. Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>), les articles suivants qu'ils pourraient lui livrer pour les prisonniers transformés en travailleurs libres.

Pardessus, paletots fourrés ou non, gabardines, imperméables chauds, vêtements de cuir, etc.

Faire offre au commissariat général à l'adresse ci-dessus, en précisant les caractéristiques, quantités (mêmes inférieures à cinq unités), et prix et adresser copie de la lettre au bureau départemental du C.G.O.C., Chambre de Commerce à Cahors.

Non seulement les commerçants accompliront ainsi un geste de solidarité nationale mais par leurs offres ils éviteront des mesures de réquisition.

## INDEFRISABLE sans APPAREIL

sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH 20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

## INITIATION A LA MUSIQUE

La Radiodiffusion Nationale va reinitier à ses programmes, à partir du 10 octobre, une émission hebdomadaire qui avait obtenu lors de sa création la faveur d'un très vaste public mais qui n'avait pas encore été présentée à Paris. Il s'agit de *L'Initiation à la Musique*, fantaisie dialoguée de M. Emile Vuillemoz, réalisée avec le concours de l'Orchestre Radio-Symphonique. Sous une forme familière et attrayante, cette émission permet aux auditeurs d'assister à l'étude, à l'analyse et à la préparation orchestrale d'un chef-d'œuvre symphonique dont toutes les nuances et les intentions sont mises en lumière. L'amateur de musique se trouve ainsi placé dans les meilleures conditions de réceptivité pour tirer profit de l'exécution qui termine cette répétition commentée. *L'Initiation à la Musique* sera donnée tous les dimanches, de 11 h.25 à midi 25, à la Salle Gaveau, du 10 octobre aux vacances de Pâques. Etant donné l'intérêt éducatif de cette émission, la Radiodiffusion Nationale autorisera les membres des « Jeunesses Musicales de France » qui se seront fait inscrire, les lundi, au siège de leur groupement, à assister, chaque dimanche, à ces séances instructives.

## La réglementation des ventes aux enchères publiques

La vieille loi de 1841 sur les ventes aux enchères de marchandises neuves vient d'être modifiée par une loi nouvelle dont les principaux articles spécifient que « nul ne peut faire des enchères publiques un procédé habituel de l'exercice de son commerce ».

Sont interdites les ventes au détail volontaires des marchandises neuves à cri public, aux enchères, au rabais ou à prix fixe, proclamé avec ou sans l'assistance des officiers ministériels.

Sont interdites également les ventes au détail volontaires, par les mêmes moyens, de marchandises d'occasion dont sont propriétaires ou détenteurs des commerçants qui ne sont pas inscrits au registre de commerce et sur le rôle des patentes, depuis deux ans au moins, dans le ressort du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, où elles doivent être opérées. Ne sont pas comprises dans cette défense les ventes faites par autorité de justice après liquidation judiciaire, ainsi que les ventes à cri public de comestibles et de menue mercerie.

Des peines sévères sanctionneront les contraventions à cette loi.

## Fabrication de briquets et stylos

A partir du 1<sup>er</sup> novembre 1943, la fabrication des briquets et stylographes sera réglementée. Elle ne pourra avoir lieu que sur programme entraînant des ordres de fabrication en dehors desquels toute fabrication est interdite sous peine de sanctions.

## Les prix des vins

Le « Bulletin officiel des Services des Prix » publie l'arrêté portant fixation des prix du vin pour la campagne 1943-1944.

Les marges globales maxima allouées ux commerçants en vins de la zone II dans laquelle est compris le Lot, sont fixées au taux de 300 francs l'hectolitre.

## Administration préfectorale

M. Bruneau est maintenu dans les fonctions de sous-préfet intérimaire de Gourdon, pendant la durée de l'absence de M. Cayssial chargé de l'intérim de Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée.

## P.T.T.

M. Bourdiol, inspecteur des P.T.T. à Cahors est nommé à Albi.

## DES MILLIERS D'ELEVES

sont redevables de leur SITUATION aux COURS FIGIER 12, boul. Gambetta, Cahors. Tph. 440.

# CAHORS

## LE PARC OLIVIER DE MAGNY

Au cours de ses récentes séances, le Conseil municipal fut mis au courant par le maire des intentions de la municipalité, relativement au jardin que l'on connaît à Cahors sous le nom de jardin de la Préfecture et qu'il faudra s'habituer à désigner sous celui « d'Olivier de Magny » qu'il portera désormais en mémoire du poète dont il a reçu la sépulture aux temps où il était le jardin de l'ancienne église de la Daurade.

Mais il ne suffira pas de le débaptiser. Il faudra... disons, le restaurer, car il a été laissé pendant de longues années dans un tel état d'abandon qu'il semblait plutôt un terrain en friche qu'un jardin de ville... Mais il contient de très beaux arbres qui, sur des pelouses bien dessinées, en seront la magnifique parure !

Un projet a été dressé par MM. Ducrot et Niel, qui transformera ce coin informe et triste en un joli parc frais et riant.

Le buste d'Olivier de Magny — que notre compatriote Puget a promis à M. Gisbert, maire de Cahors — y sera érigé dans la partie qui fait face à ce qui reste de l'église de la Daurade, là où se trouve actuellement un terrain de tennis, au fond d'un dispositif de verdure qui le mettra en pleine valeur.

Il se trouvera ainsi adossé au monument de Clément-Marot, et de la sorte les deux gloires poétiques du Quercy se trouveront rapprochées pour un hommage commun dans le même coin de Cahors.

Cette partie du jardin — si nous avons bien compris — sera traitée dans le style des bosquets à la Française, tandis que l'autre partie du parc aura la physionomie d'un jardin anglais.

L'entrée principale sera sur le quai Champollion qu'une simple clôture basse séparera du parc rendu parfaitement visible de l'extérieur.

La réalisation de ce projet contribuera à l'embellissement de Cahors et ne fût-ce qu'à ce titre, il est grandement souhaitable.

## Avis de concours

Le commissariat aux sports communaux :

Un concours pour le recrutement des élèves de l'Ecole magistrale d'escrime aura lieu les 21, 22 et 23 octobre 1943, à Joinville-Le-Pont.

Les candidats doivent s'inscrire avant le 10 octobre à l'Ecole magistrale d'escrime, Collège national de Montreuil et d'athlètes, 18, quai Polangie, Joinville. Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Commissariat aux sports, 62, rue Emile-Zola, Cahors.

## Doigts coincés entre deux rails

M. Calvo Isidore, 29 ans, manoeuvre à l'entreprise Drouard, à Cahors, a eu les doigts de la main droite coincés entre deux rails.

Il a reçu les soins de M. le docteur Ségala et devra observer quelques jours de repos.

## Madame CRASSAC-RESSEGUIE

professeur de musique, piano et chant prévient les parents d'élèves qu'elle reprendra ses cours en date du 1<sup>er</sup> octobre, 8, rue Wilson.

## Chronique des Théâtres

« Cyrano de Bergerac » au Théâtre municipal

Prochainement au Théâtre municipal CYRANO DE BERGERAC avec Paul Lluiss et la troupe des Tournées Cyrano-Aiglon.

rer... Pour le bonheur, comme pour tout, il faut l'habitude. — Tu la prendras, ma chérie. Et ce sera justice. Car tu mérites d'être heureuse... XXIII

Pour le dîner de ses fiançailles, Delphine doit se rendre à Lille.

Il a été décidé que son père l'accompagnera. Fidèle aurait volontiers pris part à la fête. Mais vraiment elle serait trop déçue de ne pas dans une société choisie où sa robe paraîtrait trop vulgaire et son langage trop rude. Tandis que Désiré Toba, qui parle lentement, sans éclat, et dont le costume du dimanche est correct, peut faire une figure décente dans le monde.

Pour la première fois de leur vie, le père et sa fille vont prendre le train. L'événement est considérable. On croirait que l'un et l'autre vont accomplir un exploit.

Daniel a bien offert à la jeune fille de venir la chercher en auto. Mais pourquoi imposer ce dérangement à une jeune femme ? Flibuste, consulté, a estimé qu'il serait beaucoup plus digne pour une fiancée et son père d'arriver en chemin de fer.

Voilà pourquoi tous deux se trouvent actuellement sur le quai de la gare de Saint-Omer. Ils sont émus de se sentir au milieu de tous les bruits qu'ils entendaient jadis de très loin, selon que le vent les leur apportait. Ils se laissent, craintifs, pousser par la foule qui se précipite et bousculer par les employés qui transportent des bagages. Un disque s'abaisse. Une son-

nerie tinte. Un chariot titube sur ses trois roues folles :

— Les voyageurs pour Hazebrouck et Lille, en voiture !

De quel côté doivent-ils se diriger ?

— Traversez pour Lille, leur dit un monsieur très aimable qui a mis sa casquette sous une housse.

De la fumée : une machine haut-le-pied fait une manoeuvre. Elle a l'air d'évoluer sur des rouleaux de vapeur. Un martèlement de mitrailleuse : un train de marchandises franchit une plaque tournante :

— Demandez les journaux de Paris !...

Sa valise entre les jambes. Désiré Toba attend, près d'un groupe de femmes occupées à calmer deux bébés qui grognent.

— Voilà le train ! s'écrie Delphine qui a aperçu au bout du rail une locomotive menaçante...

Presque aussitôt le convoi entre en gare. Devant les deux maraichers, les wagons défilent comme les images d'un cinéma. C'est le même mouvement et le même tremblement ! Mais l'allure diminue vite. La machine époumonée s'arrête. Il importe pour les voyageurs de monter au plus tôt.

Delphine et son père ont pris des billets de seconde classe. Ils sont si affolés qu'ils ouvrent une portière, droit devant eux. Ils jettent leur valise dans les jambes de voyageurs déjà installés. Ils se laissent tomber sur des banquettes de bois dur ! Ils sont en troisième !

Un coup de sifflet !

L'événement est accompli ! Ils sont

partis ! Dans deux heures ils seront à Lille.

Delphine regarde le paysage qui se déroule à droite et à gauche. Quel spectacle que ce panorama qui avance à des vitesses différentes, selon ses plans et selon des lois que la jeune fille ignore !... Jamais elle n'a vu de champs tournoyant comme ceux-ci, de villas construites comme celles-là. Le long de la voie, des fils brillants courent, qui montent, descendent et remontent jusqu'au moment où un poteau, surgissant comme une gifle, les ramène à une hauteur régulière.

Désiré Toba est moins sensible à la nouveauté des choses. Dans la fumée d'une pipe, il disperse ses impressions, en admettant qu'un homme aussi calme que lui, aussi lent, aussi mesuré dans ses ambitions, puisse encore s'émeouvoir.

Les fenêtres du wagon sont fermées. Delphine en ouvre une, non sans peine. Elle a besoin de respirer le printemps, qui danse dehors dans le soleil. Mais, en se penchant, elle ne reçoit, en plein visage, que des poussières de charbon. Premier contact avec la civilisation ! Elle le considérerait comme un mauvais présage si elle en avait le loisir. Mais le temps passe vite quand chaque minute contient sa part d'imprévu !

— Lille ! Tout le monde descend !... Delphine et Désiré n'ont qu'à suivre la foule pour être emportés vers la sortie.

Là, près du contrôleur, Daniel les attend, au premier rang de ceux qui se haussent sur la pointe des pieds pour

voir de plus loin les personnes chères :

— J'espère que vous avez fait bon voyage ? demande-t-il aussitôt.

— Excellent ! répond Delphine.

— Quelle joie de vous retrouver, ma chérie !

— Je suis très contente aussi de vous voir.

— L'auto nous attend de ce côté. Venez.

Les deux jeunes gens marchent très près l'un de l'autre. Dans leur plaisir de se revoir, ils oublient totalement le pauvre Désiré qui s'efforce de ne pas les perdre de vue dans ce tumulte :

— Oh ! excusez-moi, monsieur Toba, prononce enfin Daniel en se retournant. Je ne vous ai pas serré la main.

— De rien ! monsieur Chassagnes, de rien ! Je comprends que vous fassiez plus attention à la belleotte qu'à moi. Si j'avais un musée comme le sien, vous m'auriez embrassé aussi, pas vrai ?...

Quand l'auto les a amenés boulevard de la Liberté, Daniel tend la main à Delphine :

— Venez ! J'ai hâte de vous présenter à ma mère.

— Pourvu que je lui plaise !

— N'en doutez pas.

— Pourtant...

— Ma mère aime tout ce que j'aime.

— Et vous m'aimez ?

— Vous ne le savez pas ?

— Si ! Mais j'aime vous l'entendre dire.

— Je vous le dirai longtemps, très longtemps et même, si vous étiez gentille, savez-vous ce que vous feriez ?

**LA HUTTE D'ACAJOU**  
PAR  
GERMAINE ACREMANT  
N° 26

Désiré Toba a prononcé sa décision doucement, mais avec une autorité d'autant plus forte.

— Tu dois, explique-t-il, parce qu'il n'y a que l'amour qui compte. Tant que Larius vivait, tu lui appartenais, parce que tu lui avais donné ta promesse. Mais maintenant la question a changé. La vie au Marais est dure pour les femmes. A quoi te sert de te briser le corps en te pliant, du matin au soir, sur des sillons ? Ça suffit que je Paie fait depuis quarante années ! En suivant ton amour, tu as l'occasion de réaliser ton existence ailleurs. Accepte, ma belleotte.

— C'est bien, le père.

— Je veux aller télégraphier à M. Chassagnes ?

— Vous pouvez aller lui télégraphier.

— Il va être bien content.

— Sans doute !

— Et toi, ne l'es-tu pas un peu aussi ?

— Oui, mais vous savez, le père...

— Quoi, ma cocotte ?

— Ce soir, j'ai plutôt envie de pleu-

## ETAT-CIVIL

du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1943

### Naissances

Beauvillain Jacques, rue Wilson  
Constant Jacques, rue Wilson.  
Bonvallet Michel, rue Wilson.  
Dablanc Michel, rue Wilson.  
Andissac Christianne, rue Wilson.  
Sagniez Claude, rue Wilson.

### Publications

Delobel Léon, instituteur à Calais (Pas-de-Calais), et Bovard Georgette, institutrice à Cahors.  
Contout Théodore, professeur en retraite à Cahors, et Giron Clotilde, s.p. à Cahors.

### Mariages

Périer Marcel, Gardien de la Paix, et Satrié Marie, secrétaire.  
Bas Roger, préparateur en pharmacie, et Courville Janine, linotypiste.  
Guignes Raymond, infirmier, et Marguerite Marguerite, s.p.

### Décès

Lagrange Marie, épouse Laffargue, s.p., 74 ans, rue Sainte-Barbe, 8.  
Rous Jules, propriétaire, 79 ans, place Thiers, 6.  
Léonard Micheline, 20 mois, rue de la Barre, 38.  
Gondar Gabriel, s.p., 77 ans, rue Wilson.  
Cure Mathilde, Veuve Puech, s.p., 76 ans, rue Wilson, 24.  
Camocros Jean, 46 ans, rue Wilson.  
Després Jean-Pierre, ouvrier agricole, 56 ans, rue Wilson.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la ville de Cahors se réunira en séance extraordinaire, lundi 4 octobre 1943 à 20 heures 30.

### Distribution des cartes de lait aux enfants

Les cartes de lait des catégories E, J1 et J2, valables pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1943, seront distribuées aux enfants des catégories ci-dessus désignées aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :  
Lundi 4 octobre, lettres A et B ;  
Mardi 5, lettres C, D, E, F ;  
Mercredi 6, lettres G, H, I, J, K ;  
Jeudi 7, lettres L, M, N ;  
Vendredi 8, lettres O, P, Q, R ;  
Samedi 9, lettres de S à Z.

### Régimes pour les malades

Les régimes pour les malades seront délivrés d'après le même horaire que ci-dessus. Les intéressés seront invités à se munir d'un certificat médical.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, les consommateurs bénéficiaires du régime n° 2 ne recevront plus de cartes de lait, en compensation la ration de fromage ne leur sera pas amputée.

### Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Jules Roux, camionneur, décédé à l'âge de 80 ans.

M. Roux était une personnalité connue et sympathique dans notre ville, où il comptait de nombreux amis.

Pendant 8 ans, de 1900 à 1908, M. Jules Roux avait été conseiller municipal de Cahors.

A ses obsèques qui ont été célébrées lundi matin, à 10 heures, une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Jules Roux, à MM. Victor et Justin Roux, à tous les parents nos bien sincères condoléances.

## PALAIS DES FETES

Samedi 2 octobre, soirée 21 heures.  
Dimanche 3, matinée 15 heures, soirée 21 heures, Tino Rossi dans

### LUMIERES DE PARIS

Avec un bon complément. France Actualités.

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Langes de laine

La délégation de la Croix-Rouge de Cahors vient de recevoir un approvisionnement important de langes de laine, il en sera délivré 2 contre bons d'achat délivrés par la mairie ; ces langes seront remis gratuitement aux ayants droit à une layette et vendus aux autres mères de familles, sur la base de 60 fr. le linge.

Il est répété que seules sont recevables les demandes transmises par l'intermédiaire du président cantonal de la Croix-Rouge. Pour les layettes gratuites envoyer en même temps un certificat d'indigence, le carnet de layettes et les bons de linge ; pour les layettes à titre onéreux, joindre le bon de linge et un mandat du montant de leur valeur. Il est prudent d'envoyer la lettre recommandée, à Mme Besse 43, boul. Gambetta, à Cahors.

### COLIS DES PRISONNIERS

Le colis de Noël des Prisonniers offert comme de coutume par le Gouvernement ne sera pas un colis supplémentaire ; il se substituera aux deux colis normaux du mois de novembre, car il sera d'un poids double.

Il sera expédié sous forme anonyme à tous les Prisonniers par de grands ateliers de la Croix-Rouge et remis aux intéressés par l'homme de confiance de chaque camp. Il ne sera donc pas confectionné de colis en novembre par les comités locaux ; les familles pourront utiliser leurs étiquettes pour des expéditions directes.

Les prisonniers transformés recevront le colis par l'intermédiaire de la délégation, les comités feront connaître à cette dernière, avant le 5 oct. dernier délai, les noms et adresse des intéressés.

### Ecole d'Agriculture d'Hiver de Cahors

L'école d'Agriculture d'Hiver de Cahors établie depuis 1928 au Lycée Gambetta à Cahors, a pour but de donner aux fils d'agriculteurs pendant la mauvaise saison alors que les travaux des champs sont suspendus, une solide instruction professionnelle en vue de les préparer à la carrière agricole.

Elle s'adresse donc surtout aux jeunes gens de la campagne qui ont déjà pris part aux divers travaux des champs et désirent s'instruire en vue de continuer la carrière de leurs parents sans priver ceux-ci de leur aide pendant la saison d'été.

L'enseignement est destiné à compléter les connaissances pratiques acquises dans la propriété paternelle en vue de préparer l'élève à son futur rôle de chef d'exploitation.

L'enseignement de l'Ecole d'Agriculture d'Hiver est essentiellement pratique : la moitié du temps est consacré à des leçons d'enseignement agricole et d'enseignement général ; l'autre moitié à des applications d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture fruitière et d'élevage du bétail ainsi qu'à des travaux manuels (menuiserie, charpente, forge, maçonnerie, boulangerie, mécanique, etc.).

L'enseignement complet est donné en deux hivers à raison de 4 mois par hiver. Les cours commencent en Novembre et se terminent en Mars.

Les candidats doivent être âgés de 15 ans. Exceptionnellement des dispenses d'âge de 6 mois pourront être accordées. Il n'y a pas d'âge maximum.

Des bourses seront attribuées aux fils de cultivateurs peu fortunés. La rentrée aura lieu vraisemblablement vers le 15 Novembre 1943. S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements à M. le Directeur des Services Agricoles « Maison de l'Agriculture » à Cahors.

## EDEN

Samedi et Dimanche en soirée à 20 heures 45. Dimanche matinée à 14 h. 45  
BACH EN CORRECTIONNELLE  
Compléments et Actualités.

## LEGION DES COMBATTANTS

La Légion continue son œuvre de fraternité sociale. Elle veille au départ des convois d'enfants comme elle a veillé à leur arrivée et sur leur séjour. Ces jours-ci sont partis les enfants venus de Saint-Etienne au début des vacances ; ceux venus de Toulouse partiront bientôt, soit plus de 350 garçons et filles qui ont passé dans nos campagnes huit ou dix semaines de vie salubre et de grand air. Tous ces enfants s'en vont ragaillardis et fortifiés ainsi qu'en témoigne l'examen médical auquel ils ont été soumis.

La Légion tient à remercier les familles qui les ont accueillis et les dames S. M. S. qui les ont surveillés avec beaucoup de dévouement. Ajoutons que de nombreuses familles ont demandé aux hébergements de garder encore leurs enfants. Ceux-là par décision amiable de M. le Préfet du Lot passeront sous la responsabilité du comité des Petits Réfugiés.

### Centre Médico-Social et A.D.P.

Les A.D.P. font connaître au public que le « Goûter des Mères et des tout-petits » est ouvert au Parc Tassart depuis le 20 septembre et qu'il a lieu tous les jours, sauf le *jeudi* et *dimanche* de 4 h. à 5 h. 1/2.

Peuvent bénéficier de ce goûter :

- 1° les femmes enceintes à partir du 4<sup>e</sup> mois ;
  - 2° les nourrices allaitant jusqu'au 6<sup>e</sup> mois ;
  - 3° les enfants de 1 à 3 ans.
- Les jeunes et futures mamans, qui ne l'ont pas encore fait, sont invitées à venir se faire inscrire sans tarder au Centre Médico-Social, 18, rue Portail-Alban, chaque matin entre 10 h. et midi.

Les A.D.P. tiennent à préciser que c'est grâce aux denrées si précieuses que le Secours National a mis à leur disposition que cette œuvre si utile a pu être mise sur pied. Le public doit savoir que cette fois encore le Secours National n'a ménagé ni son appui moral, ni son aide matérielle à l'œuvre des A.D.P. pour mener à bien cette nouvelle réalisation.

### Vol d'un vélo

Samedi, à 13 h. 15, Mme Benâtre, domiciliée rue Foch, se rendait à la Maternité rendre visite à une de ses amies. Avant de pénétrer dans l'établissement, elle déposait sa bicyclette dans le jardin attenant. Un quart d'heure après, à sa sortie, elle constatait que son vélo avait disparu. Elle se rendit au Commissariat où elle déposa une plainte.

En l'absence de tout élément précis, M. le Commissaire de police se transporta sur les lieux assisté de plusieurs inspecteurs. Ce magistrat acquit ainsi la quasi-certitude que le vol avait été commis par un nommé Leclercq Auguste, 39 ans, déjà condamné, manœuvre dans une entreprise de la ville.

Il donna immédiatement ordre à ses inspecteurs de rechercher cet individu et de le prendre en filature. Le résultat ne se fit pas attendre. En effet, les investigations conduisirent les policiers dans un hôtel de la ville où la bicyclette avait été garée par Leclercq. Malheureusement, la machine n'y avait séjourné que très peu de temps, car un comparse, le nommé Guillaume Paul, âgé de 28 ans, en avait déjà pris possession et conduite en lieu sûr. Cette cachette, à l'heure actuelle, n'a pu encore être découverte.

Appréhendus aussitôt, Leclercq et Guillaume furent conduits à la permanence et soumis par le Commissaire à un interrogatoire serré. Malgré les charges écrasantes qui pèsent sur ces deux individus, Leclercq a continué à nier, tandis que Guillaume a reconnu sa participation au vol.

Malgré cela, M. le Commissaire de police a inculpé ces deux individus de vol et complétié et les a déferés au Parquet. L'enquête continue.

## SPORTS

### Championnats 1<sup>re</sup> série

Une Poule de 5 clubs : Gramat, Figeac, Bretenoux, les Quatre-Routes, Aynac.

7 novembre : Gramat-Figeac, Bretenoux-Quatre-Routes.

21 novembre : Figeac-Bretenoux, Quatre-Routes-Aynac.

5 décembre : Bretenoux-Gramat, Aynac-Figeac.

19 décembre : Aynac-Gramat, Figeac-Quatre-Routes.

2 janvier : Gramat-Quatre-Routes, Bretenoux-Aynac.

16 janvier : Figeac-Gramat, Quatre-Routes-Bretenoux.

30 janvier : Bretenoux-Figeac, Aynac-Quatre-Routes.

13 février : Gramat-Bretenoux Figeac-Aynac.

20 février : Gramat-Aynac, Quatre-Routes-Figeac.

5 mars : Quatre-Routes-Gramat, Aynac-Bretenoux.

Dates réservées : 12 décembre, 9 janvier et 12 mars 1944.

Le club classé 1<sup>er</sup> sera champion du Lot 1<sup>re</sup> série. Les rencontres de poules se joueront sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé. Coup d'envoi 14 h. 30.

Le calendrier ne sera modifié sous aucun prétexte sauf cas de force majeure prévu au règlement (inondation, neige, gel). Les clubs sont invités à prendre leurs dispositions pour effectuer leurs déplacements ; le manque de moyens de transport ou panne de gazogène ne sera pris en considération qu'après enquête très approfondie.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Série. Tous les autres clubs du département disputant les championnats joueront en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> Série. Avant le 10 octobre chacun d'eux sera informé de la série dans laquelle il est classé et recevra le calendrier des épreuves officielles. Les dates retenues pour les championnats dans chacune des deux séries sont les suivantes :

7 et 28 novembre, 19 décembre, 9 et 23 janvier, 13 et 20 février, 5, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril.

Actuellement sont seuls engagés les clubs suivants : Montredon, Cardailiac, Les Junies, Gignac, Albas, Bagnac, Assier, Bio, Boissières, Bretenoux 2, Caillac, Saint-Germain.

Toutes les sociétés régulièrement affiliées qui désireront disputer les championnats et qui pour une raison quelconque n'ont pu envoyer leur engagement sont priées de la faire avant le 3 octobre terme de rigueur.

### Coupe Quercy-Rouergue

Les dates retenues pour cette compétition sont les suivantes :

14 novembre, 5 décembre, 26 décembre, 16 janvier, 6 février, 20 février, 19 mars, 9 avril, 23 avril. Le secrétaire.

### A.D.A.C.

#### Manifestation sportive inter-groupe du 3 octobre

Sous l'initiative de l'A.D.A.C., les groupements de la province Pyrénées-Gascogne, se mesureront amicalement dans un tournoi d'athlétisme, dimanche 3 octobre, au Stade Lucien Després. Cahors connaît peu les Chantiers et moins encore la province Pyrénées-Gascogne. Celle-ci comprend géographiquement la région des Pyrénées, des Landes, la vallée de la Garonne, le Ouest et le sud du Massif Central.

Là, près de petits villages ou dans les forêts, se sont implantés divers groupements au nombre de 11 pour la province. Ce sont des « Jeunes » délégués de ces différents groupements qui seront ici dimanche, et s'affronteront amicalement.

Nous espérons que le public cadurcien et des environs sera nombreux pour venir applaudir les exploits de ces jeunes athlètes.

O. S.

## STADE CADURCIEN FOOT-BALL ASSOCIATION

Il est rappelé que la gratuité d'entrée au Stade au cours des manifestations sportives ne sera tolérée dorénavant que sur présentation de la carte de membre.

En conséquence, tous les joueurs sans exceptions, sont priés de se mettre en règle, en retirant leur carte, tous les jours chez M. Vialla, 3, quai Champollion, contre la somme de 50 fr. (saison 1943-44).

Un contrôle rigoureux sera exercé à l'entrée du stade chaque dimanche.

### RUGBY

En déplacement à Moissac, l'équipe première de l'Avenir moissagais et le Stade Cadurcien font match nul (3 points, un essai de part et d'autre).

Pour son deuxième match de la saison, l'équipe première du Stade a fait à Moissac une partie très honorable. Le terrain rendu lourd et glissant par la pluie, qui ne cessa de tomber durant toute la rencontre, ne permit pas les belles envolées des trois quarts, le poids de la partie, reposant presque entièrement sur les lignes d'avants.

Le pack moissagais, bien plus lourd, trouva devant lui un adversaire plus rapide et bien décidé qui soutint le choc durant les 80 minutes sans défaillir.

L'essai marqué par Moissac, en première mi-temps, fut loin de décourager nos joueurs, qui se ressaisirent au cours du deuxième acte et égalisèrent, par leurs trois quarts, après une belle phase de jeu.

En résumé, partie de début de saison, satisfaisante en tous points, l'équipe entière eut une tenue parfaite, et fut animée jusqu'au coup de sifflet final d'un esprit sportif très élevé.

Nous laisserons à l'entraîneur bien connu qui assistait à la rencontre, le soin de tirer de ce match, les enseignements qu'il comporte, et lui faisant confiance, nous nous bornerons à le remercier, lui et ses joueurs, de la satisfaction que nous a procurée cette rencontre. *Un sportif qui avait suivi.*

### Boule Cadurcienne

Dimanche 3 octobre, place Thiers, grand concours de doublettes. Nombreux prix. Inscriptions à 13 h. 30. Tirage au sort à 14 heures.

### Tribunal spécial

En vertu d'une ordonnance de M. le juge d'instruction de Cahors, trois jeunes gens arrêtés à Cambayrac (Lot) sont renvoyés devant le tribunal spécial. Ce sont les nommés : Léon Périodon, 24 ans, Albert Chauzenose, 22 ans et Henri Chauzenose, 25 ans.

Ce dernier est en liberté provisoire, les deux autres sont détenus à la prison de Cahors et seront transférés à Agen, sous l'inculpation de détention d'armes, de violences et de violation de domicile.

### Deux doigts décapités

En voulant faire tourner une clef coincée dans un robinet de bronze, M. Marceau Dutrieux, 49 ans, du dépôt de la gare, a eu les deux doigts majeurs droit et gauche décapités.

Il a reçu les soins de M. le docteur Peindarie qui a prescrit un repos de plusieurs jours.

### Feu de cheminée

Mercredi soir, vers 17 h. 30 un feu de cheminée s'est déclaré dans l'appartement de M. Wlado, 20, rue du docteur Bergounioux.

Grâce au concours des voisins le feu fut rapidement éteint.

### Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 10 octobre et le lundi jusqu'à midi par la pharmacie Orliac.

Les plus optimistes ne croyaient pas qu'un tel phénomène existât sur la terre.

Aussitôt les félicitations d'affluer vers Daniel.

Même M. Chassagnes, qui met son originalité à arriver en retard chaque fois qu'il y a chez lui une réception, manifesta le plus joyeux contentement :

— Excusez-moi, ma chère enfant. Mais un travail fou à l'usine ! Vous êtes délicieuse ! J'ai cru que je ne pourrais jamais quitter le bureau. Daniel est un veinard. Vous êtes ravissante. Il faut que je vous embrasse !...

Désiré Toba, assis dans un coin du salon, assiste au triomphe de sa fille. Il en est ému jusqu'aux larmes. Mais, évidemment, ce concert d'hommages le dépasse. Il y a trop de monde autour de lui, trop de bruit, trop de lumière !...

« Je suis trop vieux, pense-t-il. La belleotte s'accommodera de tout ça parce que c'est de son âge ! Mais pas souvent on ne me verra dans les salons de M. et Mme Chassagnes, qui sont pourtant des personnes bien honnêtes et bien convenables, pas esbrouffeuses pour deux sous !... »

— Madame est servie !  
A table, Delphine se trouve bien entendu auprès de Daniel :

— Avez-vous remarqué, lui demanda son fiancé, que les broderies de votre robe représentent des nœuds ?

— Non. Je n'avais pas vu.

# CAHORS

## Albas

**Mariage.** — Nous avons reçu le faire-part du mariage de M. Jean Keller, Assistant aux Chantiers de jeunesse, fils de M. le général de division Pierre Keller et de Mme Keller, avec Mlle Marie-Madeleine Leygues, fille de M. Etienne Leygues, président du Tribunal civil d'Angoulême et de Mme Leygues. La bénédiction nuptiale a été donnée à Nègrepelisse. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux et nos chaleureux compliments à leurs familles.

**Obsèques.** — Dans l'après-midi de lundi ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis les obsèques de Mme Louisa Froment Vve Aunac, décédée à l'âge de 75 ans. Nos sincères condoléances à Mlle Aunac sa fille, à Mme et M. Aunac sa bru et son fils, agent général d'assurances à Montauban, et à toute la famille.

**Décès.** — Nous avons également appris avec tristesse le décès de notre ami M. le docteur Couaillac, 72 ans à Ambès (Gironde) où il s'était établi et où il avait fondé un foyer. Le docteur Couaillac était très sympathiquement connu à Albas où ses amis le revoyaient de temps en temps avec un sensible plaisir.

Nous adressons à sa veuve, à sa fille et à ses petits enfants, à Mme Delpech sa sœur qui vit à Albas ainsi qu'à toute la famille nos bien sincères condoléances.

## Castelfranc

**Pour nos prisonniers.** — Dimanche 30 octobre, le Sporting-Club castelfrancois organise au profit des prisonniers de guerre une manifestation artistique.

## Douelle

**Naissance.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un beau garçon qui a été prénommé Jacques, chez les époux Gaston Baudel.

Compliments et vœux de bonne santé.

**Nécrologie.** — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Félix Bourdier, décédé à l'âge de 75 ans, et de M. Louis Constant, du village de Flaynac, âgé de 36 ans.

Nous adressons aux familles des regrettés disparus nos sincères condoléances.

## Duravel

**Carnet blanc.** — Samedi a eu lieu dans la plus stricte intimité le mariage de Mlle Josette Cax et de M. Jacques Dusiquet interne de l'hôpital d'Aurillac.

Un long défilé est venu à l'issue de la cérémonie religieuse apporter aux nouveaux mariés et à leurs familles leurs félicitations.

A Mme Cax et M. Cax, industriel et ex-adjoint au maire de Duravel, à Mme et M. Dusiquet, nous adressons nos compliments, avec nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux.

## Montcuq

**Foire du 25 septembre : cours pratiqués.** — Gros bœufs de travail, de 20.000 à 22.000 fr.; attelages moyens, de 16.000 à 18.000 fr.; vaches de travail, de 14.000 à 15.000 fr.; génisses suitées, de 11.000 à 12.000 fr.; taurillons, de 12.000 à 13.000 fr., le tout la paire; vaches laitières, de 6.000 à 7.500 francs l'une.

Suivant rendement : bœufs gras, de 375 à 500 fr.; vaches grasses, de 250 à 450 fr., le tout les 50 kg.; veaux, de 7,50 à 11 fr.; agneaux, de 14 à 17 francs; moutons gras de 13 à 14 fr., le tout le kilogramme vif.

Porcelets à la taxe, c'est-à-dire à raison de 46 fr. le kilo.

Oies pour engraisser, de 1.500 à 2.000 fr. la paire. Marché aux volailles : apports : néant.

Prochaine foire le 18 octobre.

**Perception.** — Le percepteur informe le public que les bureaux de la perception seront fermés du 1<sup>er</sup> au 4 octobre inclus.

## Montgesty

**Carnet rose.** — Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance d'un magnifique garçon, Michel-Bernard, au foyer des jeunes époux Barrière.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et à nos meilleurs vœux de santé au bébé.

## Saux

**Mariage.** — Prochain mariage de M. Gustave Durand, cultivateur, fils des propriétaires du Mas en cette commune, avec Mlle Elise Cournou, fille des propriétaires domiciliés au Clauzades, les deux parties également bons cultivateurs et producteurs.

Meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux et félicitations aux familles respectives.

**Le vin nouveau.** — Les vendanges se terminent dans de bonnes conditions. Le vin sera bon et capiteux. Avis aux gourmets.

## Saint-Sozy

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec regret la mort, à l'âge de 70 ans, de Mme Goursat, épouse de M. Goursat instituteur en retraite, et mère de Mme Barreille, institutrice à Mayrac.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance. Nous adressons à M. Goursat, à Mme Barreille, à la famille, nos sincères condoléances.

# FIGEAC

## Figeac

**P.T.T.** — M. Rouquet commis des P.T.T. à Figeac, a été reçu au dernier concours de contrôle. Nous adressons à M. Rouquet nos félicitations.

## Assier

**Les vipères.** — Ces jours derniers les passants voyaient une grosse vipère traverser l'avenue de Lacapelle-Marival, en plein bourg d'Assier. Elle a été abattue par M. Victor Armond, boulanger.

## Bédouer

**Hyménée.** — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Marcel Pradel, maçon, avec Mlle Marie-Elise Tayssière.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

## Thémines

**Divers.** — Le bouilleur de cru est installé sous la halle et fonctionne journellement.

Les vendanges sont terminées; la récolte est abondante, le vin sera de qualité.

## Saint-Céré

**Cinéma Rex.** — Dimanche 3 octobre, en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h., le cinéma Rex présentera : « Une femme dans la nuit ». Complément d'usage. Actualités françaises.

**Pharmacie de service.** — Dimanche 3 octobre, le service de permanence sera assuré par la pharmacie Blanie, rue du Maréchal-Pétain.

**A qui le portemonnaie.** — Le jour de la foire, M. Benne forgeron à Saint-Paul-de-Vern a trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant une petite somme qu'il s'est empressé de remettre à la mairie où la personne qui l'a perdu pourra le réclamer. Nos félicitations à M. Benne pour cet acte de probité.

## Pour vous fortifier

**Quintonine**  
HÉLIN PH<sup>ie</sup>, CHATEAUX-ROUX, VISA N° 846 P. 4547

**Pour vendre rapidement sans frais**  
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES  
Cabinet Indicateur Immobilier  
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
T. 535

## L'arthritisme et la vie sédentaire

Le manque d'exercice rend les éliminations paresseuses et favorise ainsi les douleurs arthritiques (migraines, rhumatismes, sciaticque, etc...). On peut calmer ces douleurs et chasser en même temps les poisons qui les causent en prenant des cachets Gandol. Avec le Gandol, le soulagement est rapide, durable. Aucun ennui pour l'estomac : 19 fr., 50 la boîte de Gandol. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2669.

# GOURDON

## Martel

**Probité.** — Un sac de dame contenant une certaine somme et divers objets a été trouvé, dimanche dernier, 26 septembre, place des Consuls, par MM. Louis Cheyssiail, propriétaire à Loupchat, commune de Martel et François Pouiade, propriétaire à Lande-Haute, même commune. Ils ont déposé leur trouvaille à la mairie. Nous leur adressons nos vives félicitations.

## Souillac

**Obsèques.** — Avec regret nous apprenons la mort de la jeune Concha Monzona, à l'hôpital de Gourdon, à l'âge de 17 ans. L'inhumation a eu lieu à Souillac, mercredi 29 septembre. Une nombreuse assistance avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Nous adressons à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

**Don pour les pauvres.** — A l'occasion du mariage, qui a eu lieu jeudi dernier, de Mlle Gisèle Chaumont et de M. Jean Thiroux du Plessis, M. Chaumont a versé la somme de 1.000 francs au bureau de bienfaisance de notre ville. Merci pour les pauvres.

**Cinéma Vox.** — Samedi 2 octobre, dimanche 3, soirée à 21 h. Dimanche matinée à 15 h. Hans Albers dans : « Sergent Berry », avec un bon complément et France Actualités.

## Hommes congestifs, attention !

Lorsqu'on a, comme vous, le sang à la tête, il est bon de prendre des gouttes Florides qui régularisent la circulation et entretiennent la souplesse des vaisseaux sanguins. Les gouttes Florides conviennent tout à fait aux hommes de votre tempérament, surtout lorsqu'ils approchent de la cinquantaine. Le flacon de gouttes Florides, 16 fr., 90. Si vous ne pouvez vous procurer les gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité : 16 fr., 30 ttes phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846, P. 3357.

## Gramat

**Naissances.** — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un superbe garçon, leur troisième enfant, chez M. et Mme Bergougnoux au Caillec. Et celui d'une fillette leur premier né, au foyer de M. et Mme Cavalé à Caucel.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

**Nécrologie.** — Ces jours derniers une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure, M. Estival, le sympathique gérant de l'Economat du Centre, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 34 ans, des suites d'une implacable maladie.

En cette pénible circonstance, nous adressons à sa veuve et à tous ceux que cette mort afflige, nos bien sincères condoléances.

**Service pharmaceutique.** — Le service de garde des pharmacies sera assuré le dimanche 3 octobre par la pharmacie Decros, place de la Halle.

**Cinéma Olympia.** — Samedi 2 octobre à 21 h. un grand film : « Une femme dans la nuit », avec un bon complément et France Actualités.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Henri PUECH, le Docteur et Madame PEINDARIE remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Jules PUECH**  
née CURE

## AVIS DE DECES

### et

### REMERCIEMENTS

Madame Joseph FELIX, Monsieur et Madame Edouard FELIX, directeur honoraire des Tabacs, Chevalier de la Légion d'Honneur, Madame Isidore JUGE, Monsieur et Madame Joseph FELIX et leur fille, Monsieur François LAFOURNIERE, Médaille militaire, le Commandant-aviateur Jean BLAMONT, Chevalier de la Légion d'Honneur et Madame Jean BLAMONT, les familles FELIX, JUGE, LAFOURNIERE, BLAMONT, MIRABEL, ROUVIER, LAPEYRE, ROGER, ROUSSEK, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Monsieur Joseph FELIX**  
avoué

décédé à Cahors le 21 septembre 1943, muni des sacrements de l'Eglise. Et remercient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en cette pénible circonstance.

## AVIS DE DECES

Madame F. LEGRAND, Madame J. LOIZEAU, Monsieur et Madame J. LEGRAND, Monsieur le Colonel DELOYE, Mademoiselle M. DELOYE, Monsieur D. DELOYE, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'ils viennent de subir en la personne de

**Monsieur F. LEGRAND**

décédé le 29 septembre dans sa 74<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise. Les obsèques ont eu lieu le jeudi 23 septembre à 11 heures en l'église paroissiale d'Albas.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

## AVIS D'ANNIVERSAIRE

Les familles ICHES, DAUDE font part à leurs amis et connaissances qu'un service Anniversaire sera célébré le lundi 4 octobre à 9 heures en l'église Saint-Barthélémy pour le repos de l'âme de

**Monsieur Fernand ICHES**

## RECUPERATION ET CONSERVATION DES PEAUX

Pour éviter la fermeture des tanneries, le Comité du cuir a le devoir de récupérer toutes les peaux produites. Les producteurs sont dans l'obligation de les livrer. Les enfouir ou les détruire est rigoureusement interdit.

La peau séparée de la viande est salée ou séchée.

Pour saler : étendre la peau, côté poil, ou laine, à même le sol, chair en dessus. Répandre sur toute la surface une mince couche de sel, la moitié du poids de la peau. Le sel est fourni par les ramasseurs. A défaut, se servir de sel ordinaire ou agricole. Après quelques jours de salage, plier et rouler la peau, le sel en dedans.

Pour sécher : étendre la peau sur une corde ou un bâton, à l'abri du soleil ou de la pluie. Etendre comme du linge, la peau pliée en deux de la tête à la queue; mettre la laine ou le poil en dedans le côté chair exposé à l'air. Eviter les plis.

Producteurs, livrez vos peaux dès que possible aux collecteurs, sous-collecteurs et ramasseurs officiels qui seuls peuvent vous payer comptant, aux prix normaux, sans formalité, et vous remettre les bons de ressemelage ou de réparation.

Tout ramasseur qui ne vous donnerait pas ces bons, n'est pas en règle. Il y a à danger à lui livrer.

Renseignez-vous près de votre boucher, cordonnier ou bourrelier, il vous indiquera le nom du ramasseur de votre région. Il y en a dans tous les cantons.

Producteurs : Peau perdue, pieds nus. Peau récupérée, semelle assurée.

## ETUDE DE M<sup>e</sup> MAZURE

Notaire à Luzech (Lot)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Mazure, notaire à Luzech, le vingt-quatre septembre 1943 :

1<sup>o</sup> Madame FLORAT (Catherine) ménagère, veuve de Monsieur PRADEL (Louis), demeurant à Luzech.

2<sup>o</sup> Madame PRADEL (Louise) ménagère, épouse autorisée de Monsieur CORBEIL (Emile), facteur des postes avec lequel elle demeure à Luzech.

3<sup>o</sup> Monsieur PRADEL (Jean), employé, demeurant à Paris, quartier Charenton.

4<sup>o</sup> Madame PRADEL (Marguerite) ménagère, épouse autorisée de Monsieur MAGNOL (Paul), facteur des postes avec lequel elle demeure à Loubès-Bernac.

5<sup>o</sup> Monsieur PRADEL (Marcel) cultivateur, demeurant à Caillac.

6<sup>o</sup> Madame PRADEL (Jeanne), ménagère, épouse assistée et autorisée de Monsieur COUTURE (Norbert), employé, avec lequel elle demeure à Agen quartier Valence n<sup>o</sup> 8,

agissant comme seuls héritiers de Monsieur PRADEL (Maurice-André), en son vivant mécanicien, demeurant à Luzech où il est décédé le cinq avril 1943.

Ont vendu à Monsieur GAUTIER (Raymond, Pierre, Maurice) mécanicien demeurant à Saint-Vincent-Rive-d'Olt,

Le fonds de commerce « Réparation Cycles et Automobiles » exploité à Luzech connu sous le nom de « Garage Pradel » comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à l'exploitation du fonds et les marchandises existant en magasin.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 septembre 1943.

Les oppositions s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> Mazure notaire à Luzech.

Pour première insertion  
MAZURE

ETUDE DE M<sup>e</sup> JEAN FABRE  
licencié en droit, notaire à Cahors

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le vingt six août mil neuf cent quarante trois, enregistré à Cahors (A.C.) le premier septembre mil neuf cent quarante trois, volume 786 bis, folio 62, n<sup>o</sup> 346.

Monsieur Eugène BARAS, mécanicien, et dame Marie-Louise SAINT-CHAMANT, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, 8 bis, rue Victor Hugo.

Monsieur Edouard FLAUJAC, mécanicien, et dame Berthe-Marie-Antoinette SAINT-CHAMANT, son épouse, demeurant à Cahors même adresse.

Ont vendu à :  
Monsieur Edouard SEILHAN, mécanicien et dame Andrée-Marie-Antoinette-Hélène-Pierrette MATET, son épouse demeurant ensemble à Larroque-des-Ares (Lot).

Un fonds de commerce de garagiste sis à Cahors, rue Victor Hugo n<sup>o</sup> 8 bis comprenant réparation et vente de voitures automobiles, réparation et vente de machines agricoles, vélocipèdes, motos, pompes, T.S.F., batterie industrielle, mécanique générale et électricité comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, les cartes professionnelles concernant les diverses branches d'activités sus indiquées, l'outillage et le matériel servant à l'exploitation ainsi que diverses voitures automobiles de types et genres divers.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour du contrat.

La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce dans le numéro du 18 septembre 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le Journal du Lot du 8 septembre 1943 en l'étude de M<sup>e</sup> J. FABRE notaire à Cahors, 2, rue Jean Caviole ou domicile à été élu par les parties à cet effet.

Pour deuxième insertion  
J. FABRE

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

**CABINET IMMOBILIER**  
25<sup>e</sup> année R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue M<sup>e</sup> Joffre, CAHORS  
Expertises & renseignements gratuits  
Prêts hypothécaires

## Vous perdez du poids...

...en négligeant de minéraliser votre organisme. Nous conseillons comme très recommandable l'usage des Sels Largin, à base de chlorure de magnésium, source de force et de vitalité. Les Sels Largin sont d'autant plus recommandables qu'ils accélèrent la digestion. Les Sels Largin pour un litre : 12 fr., 10, Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4569.

**COMPTOIR IMMOBILIER**  
ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS  
Successeur de M<sup>e</sup> Flaujac  
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES  
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE  
TERRAINS - GÉRANCE - LOCATION  
R. C. Cahors 5.304

# BIBLIOGRAPHIE

« Romans et Nouvelles », mensuel littéraire, publie ce mois-ci : « A l'Enseigne de la Bonne Soupe » par Max Daireaux; « Yolande des Neiges », roman policier d'Albert Chaland; « Nouvelles et Poèmes » de Félix Andrieu, Paul-Louis Aubert, L. Castelnaud-Montrater, M. Gambardella, Robert Glance, Pierre Neuge, Jean-Toussaint Samat, Pauline Valmy, J.-A. Villebelle. Textes complets dans chaque numéro. Les Lettres (Répertoire des auteurs et des œuvres). Numéro spécimen contre 15 fr. à C/c P. Clermont-Ferrand 287-09.

dans la Science et la Vie

## PETITES ANNONCES

# BLÉS VILMORIN

Blés de semence  
DISPONIBLES  
VILMORIN 23  
VILMORIN 27

en sélection généalogique de l'obtenteur

**VILMORIN-ANDRIEU**  
4, Quai de la Mégisserie, Paris

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région. Catalogue franco. Téléphone : St-Front, N<sup>o</sup> 3.

M<sup>me</sup> ESTRADEL  
LIVRES D'OCCASION  
LIVRES ANCIENS  
Achat, vente, échange

31, Boulevard Gambetta  
(En face le lycée de jeunes filles)  
T.C. 4326 - C.F. 25.951 - Cahors

## MENAGERES !

### CONSOMMATEURS !

Demandez, dans toutes épiceries, cafés, restaurants, l'assortiment de breuvages divers et la boisson gazeuse aromatisée Réve-de-Vals

CAVES CADURCIENNES, CAHORS  
BARDIN et Cie, concessionnaires

Entreprise Delbigot et Ordy embaucherait FEMME POUR FAÇONNER BOIS GAZO. Se présenter 2, rue Louis-Deloncle, à Cahors (visa n<sup>o</sup> 332).

POUSSINS d'un jr. race pure, séro-aggl. Sussex, Wyandottes, Leghorn. Canetons kaki. Expéditions dans toute la France. Ecrire en rappelant le nom de ce journal au Domaine des Fougères, 99 r. de Courcelles, Paris, T.P.R.

On demande, chez M. Panoize, 13, Boul. Gambetta, une COUTURIERE pour entretien courant, soit une journée par semaine, soit une demi-journée, soit en prenant du travail à domicile. Travail assuré toute l'année (visa n<sup>o</sup> 340).

A vendre : MAISON, 2 magasins au rez-de-chaussée et 6 pièces, 2 façades sur place. Prix à débattre. S'adresser : M. Conquet, 41, Boul. Gambetta à Cahors (Lot). (R.C. 4202).

Je cherche FEMME DE MENAGE pour trois heures travail (matinée), faire offres : Cours Pigier, 12, Bd Gambetta, Cahors (Visa n<sup>o</sup> 341).

On demande de suite une BONNE ou FEMME DE MENAGE. Travail agréable. Parfumerie, 3, rue Portail-Alban, Cahors. (Visa n<sup>o</sup> 342).

OFFRE A PERSONNE SERIEUSE, 30 à 40 ans, vie de famille au pair d. propriété jolie ville d'eau, préférence à sans famille ou veuve. Réponse détaillée à M. Merle, rue Durégné, Arcahon, Gironde.

Inspection Santé, Cahors demande d'urgence FEMME DE MENAGE ou GARÇON BUREAU pour toute la journée. S'adresser 5, rue G. Larroumet (Visa n<sup>o</sup> 344).

Monsieur Feyt Pierre, forgeron, 3, rue Rousseau, demande un APPRENTI présenté par ses parents, très urgent (Visa n<sup>o</sup> 345).

Réouverture de l'atelier de FORGE AGRICOLE, serrurerie FEYT Pierre, 3, rue Rousseau, Cahors (Lot).

## EXCLUSIVITE

### INDICATEUR IMMOBILIER

#### Affaires de la semaine

A vendre à Cahors-Labarre : TERRAIN : 1.400 m<sup>2</sup>.  
Cahors : ALIMENTATION GENERALE, Logement. Libre à la vente.

A céder : Région du Lot, LAITERIE avec tout matériel y compris véhicule. Carte de ramasseur autorisée avec circuit concédé. Prix 170.000 francs. A céder : LIGNE AUTOBUS subventionnée. Véhicule.

Grand choix de propriétés rurales, nous consulter :

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta  
CAHORS tél. 535

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZIN  
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors  
U.O. 3746 - 1-10-43